

Les industriels de l'emballage ont dépensé près de 20 fois plus que les ONG dans le lobbying auprès des élus français, selon un rapport de l'association Zero Waste

Olivier Cognasse

October 13, 2026



Les industriels du recyclage, du plastique et de l'emballage et même les producteurs d'eaux minérales ne lésinent pas sur les moyens quand il s'agit de contrer les projets de loi qui réduisent les nuisances des emballages plastiques. Bastien Faure et Marine Bonavita, membres de [Zero Waste](#), ont travaillé un an et demi pour publier le rapport «Le lobbying décomplexé des industriels de l'emballage – Quand la décision publique est dictée par les intérêts privés» qui met en évidence les moyens déployés par les syndicats professionnels du plastique (Polyvia, Plastalliance, Elipso), des eaux minérales (MENM), mais aussi un industriel du recyclage (Paprec) et un éco-organisme (Citeo) chargé par l'Etat d'organiser la gestion des emballages ménagers (mais dont le conseil d'administration de ce dernier est composé d'industriels comme L'Oréal, Nestlé, Danone et Heineken). Au total, 24,3 millions d'euros ont été dépensés en 2025 par les acteurs industriels, contre 1,3 million d'euros pour les ONG et la société civile.

«Le socle principal de l'analyse est constitué des déclarations d'activités d'influence transmises à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) par 125 acteurs, au titre des années 2024 et 2025» indique le rapport. Zero Waste a choisi de retenir 11 organisations et entreprises, - dont plus de 50% des actions déclarées concernent les emballages - pour une étude plus approfondie.

Trois reculs importants pour réduire les emballages plastiques

Le lobbying des acteurs de la plasturgie en France a réussi à faire annuler deux fois par le Conseil d'Etat l'interdiction des emballages plastiques pour les fruits et légumes frais, puis l'interdiction des contenants plastiques dans les cantines scolaires en avril 2026 toujours par le Conseil d'État. Enfin, «la taxe plastique inscrite au Projet de loi de finances (PLF) 2026 a été supprimée au Sénat en décembre 2025 par une coalition d'amendements dont les exposés des motifs reprennent quasi mot pour mot les positions déclarées par les acteurs de la plasturgie à la HATVP» précise Bastien Faure, directeur de Zero Waste France. Ce recul est intervenu après [le vote de la loi AGECE](#) (loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), qui donnait un élan pour développer l'économie circulaire et réduire la place des emballages. Elle prévoyait une réduction de 20% des emballages plastiques à usage unique d'ici 2025 par rapport à 2018, et la fin de leur mise sur le marché d'ici 2040. Pourtant, les tonnages d'emballages en plastique à usage unique mis sur le marché ont augmenté de 3,3% entre 2018 et 2021, à contre-courant de l'objectif de réduction réglementaire.

Un milliard et demi d'euros de pénalités

«Chaque année, plus de 110 milliards d'emballages ménagers à usage unique sont mis sur le marché français. Chaque année, la France doit 1,5 milliard d'euros brut de pénalités à l'Union européenne pour n'avoir recyclé qu'un quart de ses emballages plastiques, rappelle Marine Bonavita, responsable playdoyer chez Zero Waste France. Et chaque année, des textes de loi destinés à changer ce modèle sont amendés, édulcorés ou supprimés dans des arènes où certains acteurs pèsent beaucoup plus lourd que d'autres.»

Parmi les entreprises ayant le plus dépensé, Paprec, spécialiste du recyclage, a mobilisé en 2025 1 million d'euros selon le rapport. L'Usine Nouvelle a consulté la fiche publiée par la HATVP et il apparaît qu'en 2024 et 2025, Paprec a même déclaré entre 1,25 et 1,5 million d'euros. L'industriel a répondu à nos questions et considère que cette somme englobe bien plus que le lobbying auprès d'élus et qu'il n'intervient pas pour freiner les lois environnementales mais pour faire la promotion du recyclage comme réponse à la crise des déchets. «Ce budget est consacré à l'ensemble des thèmes de nos métiers de la gestion des déchets et nous y comptabilisons l'ensemble de nos événements et actions impliquant la présence d'élus, indique une porte-parole. Cela comprend les inaugurations et poses de première pierre, les journées techniques (amélioration des performances du tri, IA et gestion des déchets, REP et impacts en déchèterie...), les salons comme Pollutec ou les Assises des déchets et le sponsoring (Villages Voile de la Solitaire du Figaro, la Transat Paprec...).» Toutefois, dans un passé récent, Paprec a échappé à un procès en signant, le 10 février 2025, un accord avec le Parquet national financier (PNF) pour une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) pour des faits de corruption active et passive, de favoritisme et d'ententes anticoncurrentielles dans des marchés publics de collecte et de traitement des déchets. Il a versé la somme de 17,5 millions d'euros.

Les syndicats professionnels en première ligne

Plus de 400000 euros ont été investis par Polyvia (syndicat professionnel de l'industrie plastique),

240000 euros pour Citeo (éco-organisme sur l'emballage), 200000 euros pour Elipso (syndicat des industriels de l'emballage), 175000 euros pour SBSA, ex BRF (syndicat des boissons sans alcool) et 100000 euros pour MEMN (syndicat des producteurs des eaux minérales). La Maison des Eaux Minérales Naturelles justifie ces dépenses «en tant que syndicat représentatif des minéraliers français, elle représente le secteur auprès de ses partenaires, des citoyens et des pouvoirs publics, notamment dans le domaine de l'économie circulaire. Les échanges et réunions de travail en lien avec les décideurs publics font ainsi partie intégrante de sa mission et contribuent au débat démocratique sur tous les sujets qui impactent la filière.» En consultant la fiche de la MEMN sur le site de la HATVP, il apparaît bien que ce syndicat a effectué en 2025 du lobbying pour maintenir la TVA à 5,5% dans le PLF2026, un exemple parmi d'autres. Si rien n'empêche les industriels et les syndicats professionnels de faire du lobbying, leurs moyens sont très élevés en comparaison avec les associations qui luttent pour la préservation de [l'environnement](#).